

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 février 2026 à 19h00

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire et présidente de la séance

Alain BOULET, adjoint au maire – Michèle SAMSON VANMOER, Jean Daniel REYNIER, Nicolas WEBER, Frédéric JULLIEN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine SPITZ

Date de convocation : 05/02/2026

Lieu : Salle du Conseil 1, Place de la mairie, 26170 Sainte Euphémie Sur Ouvèze

Nombre de conseillers : 7 Quorum : 4. présents : 6 votants : 6

Mme BREDY Muriel est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2025**
2. **Ouvrier communal**
3. **Délibération si création de poste « ouvrier communal » de 8h00 par semaine**
4. **Questions diverses.**

La séance est ouverte à 19h00

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 16 décembre 2025 :**

Pas de rectification, la maire et la secrétaire ont signé le procès-verbal.

Mise au vote et approuvé à l'unanimité (6 voix **POUR**)

2. **Ouvrier communal :**

Suite à l'absence d'un ouvrier communal, il a été décidé d'initier un recrutement. Une offre d'emploi a été publiée sur les réseaux et une fiche de poste créée. 3 candidatures ont été étudiées et 2 personnes ont été reçues en entretien. Un choix du candidat sera fait dans les semaines à venir pour une embauche au 1^{er} avril 2026.

Est à l'étude également, l'achat d'un véhicule d'occasion afin de faciliter l'entretien et le ramassage des déchets verts.

3-**Délibération si création de poste « ouvrier communal » de 8h00 par semaine :**

Pas de délibération car le poste sera créé après les élections municipales.

4-Questions diverses

Recensement : la clôture sera effective le 14 février 2026 à minuit : taux de retour de réponses de 97.3%.

Dossier Loncle : la Cour d'appel administrative de Lyon a instruit le dossier le 27 janvier 2026 et rendra son verdict à partir du 17 février 2026, l'avocate de la commune reste très confiante quant à l'issue.

Dossier Sylvain Okka (ouvrier communal) : Suite à une erreur d'interprétation par France Travail des heures effectuées par Mr Okka dans notre commune, il ne nous incombe pas de payer l'allocation de retour à l'emploi.

Monument aux Morts : La plaque nominative sera posée et les travaux sur la stèle effectués dès que la météo le permettra.

Urbanisme :

- La modification 3 du dépôt de permis de construire de Mme Proust Bernadette a été acceptée.
- La demande de permis de Mme Mazabrard a été acceptée aussi.
- Un compte de rendu d'une réunion d'élus et la CCBDP avec les services de l'état fin janvier est fait par la Maire.

Il a été stipulé :

- La fin de l'usage par l'Etat du R111-2 du code de l'urbanisme pour refuser les Déclarations Préalables de Travaux et les Permis de Construire sur le seul fondement de la non-conformité microbiologique de l'eau.
- Les problèmes d'eau peuvent toujours être signalés dans les avis mais ne constituent plus un mobile de refus.

Cela pour autant ne vaut pas renoncement à **l'objectif de conformité microbiologique de l'eau qui demeure une responsabilité collective et un enjeu sanitaire réel.**

L'action des Régies d'eau communale pour la résorption des non-conformités microbiologiques doit désormais reposer sur une démarche préventive, progressive et partenariale :

1. Disposer d'installations en bon état
2. Etablir un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) avec mise en œuvre concrète (PGSSE simplifié pour les petites communes).
3. Mutualisation des moyens : recrutement d'un chargé de mission à la CCBDP pour l'accompagnement des communes sur le PGSSE.
4. Démarche contractuelle de territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

2 échéances : juillet 2027 pour le PGSSE/ captage de l'eau et janvier 2029 pour le PGSSE/ réseaux d'eau.

Travaux de sécurisation de la RD 546 : Après un nouveau projet dessiné, Mr Théraube (chef du Pôle Ingénierie Routière Zone Sud du département) est venu sur place nous aider à préciser le projet. Il nous envoie celui-ci complété par un schéma. Les demandes de subventions aux différentes instances administratives seront faites rapidement.

Réception des travaux AEP : La réception des travaux a eu lieu le 3 février 2026 : quelques travaux restent à faire.

Réparations des fuites d'eau :

Des réparations ont été effectuées par Frédéric Jullien à la sortie du vieux réservoir (trop-plein) ainsi que sur une fuite au niveau du réseau.

Intempéries

Suite aux intempéries, le chemin de la Condamine inondé a été réengravé et le canal d'arrosage nettoyé le 17/02. Ventoux Assainissement étant prévu au village, un essai de passage de caméra dans la buse sous le chemin sera fait afin de voir l'état de celle-ci.

SAFER : La maire informe le conseil d'une vente notifiée par la SAFER, cela concerne la parcelle B018 au lieu-dit La Condamine.

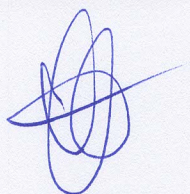
STEP : Environ 7 tonnes de boues seront vidées le 17/02 à la station d'épuration, entretien habituel.

OLD : Face aux enjeux croissants liés au risque incendie sur notre territoire 2 postes ont été créés par le PNR des Baronnies Provençales pour aider accompagner les communes à la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage. Ce soutien opérationnel coûtera 300 euros annuellement à la commune. Cette mission commencera en février 2026 et sera effective jusqu'en février 2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h00.

L'ancienne maire,

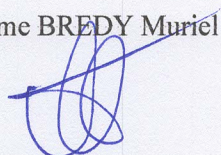
Mme BREDY Muriel



Frédéric JULLIEN , maire nouvellement élu

La secrétaire de séance,

Mme BREDY Muriel



Procès-verbal non présenté lors de l'installation du conseil Municipal en date du 20/03/2026 co-signés par le nouveau, l'ancien maire et la secrétaire de séance et consultable en mairie